

ASSOCIATIONS PRESTATAIRES

AUDITEZ VOTRE MODULATION DU TEMPS DE TRAVAIL

✓ Objectifs

- Revoir les principes de la modulation, les règles du code du travail et de l'accord de branche du 30 mars 2006 sur les temps modulés
- Vérifier les clauses sur le temps de travail modulé contenues dans les contrats de travail
- Maîtriser la gestion d'un compteur individuel de modulation et savoir-faire sa régularisation en fin de période
- Anticiper les problèmes de gestion des plannings et de disponibilité des salariés
- Améliorer vos pratiques professionnelles à partir de l'analyse des documents de votre association (contrats de travail modulés, avenants portant sur la durée du travail, plannings de salariés, documents utilisés pour enregistrer les refus autorisés, compteurs de modulation temps plein / temps partiel)

✍ Programme / 2 jours

1 Le principe de la modulation du temps de travail

- Distinction entre temps plein et temps partiel
- Distinction entre durée fixe et durée variable du travail
- Principe de variation de la durée du travail sur 12 mois
- Distinction entre durée rémunérée et durée potentielle de travail (temps de travail effectif potentiel)

2 La durée du travail dans le CDI modulé (temps plein/temps partiel)

- Mentions obligatoires selon l'accord de branche du 30 mars 2006
- Temps de travail effectif potentiel et durée rémunérée
- Limites hautes et basses de la modulation (temps plein / temps partiel)
- Plage de non disponibilité (temps partiel)
- Cas particulier du multi emploi

3 Le temps de travail et l'organisation du travail

- Notion de temps de travail effectif
- Durées hebdomadaire et quotidienne de travail
- Repos obligatoires et repos hebdomadaire
- Travail du dimanche et des jours fériés
- Problématiques liées à la disponibilité des salariés

4 Les règles de gestion des plannings

- Communication et modification des plannings
- Notion d'urgence au sens de l'accord du 30 mars 2006
- Délais de prévenance
- Contreparties accordées aux salariés et refus autorisés
- Refus/non-respect du planning et conséquences

5 La régularisation des compteurs de modulation

- Les absences et périodes non travaillées dans le compteur
- Analyse des écarts constatés au compteur en fin de période de modulation
- Détermination des heures dues au salarié et de l'éventuelle majoration applicable
- Régularisation des compteurs en cas de rupture du contrat en cours de période

6 Les avenants à la durée du travail

- Cas particulier des avenants en cours de période de modulation
- L'avenant d'augmentation de la durée du travail en fin de période de modulation

Public

Dirigeants et salariés administratifs d'une association appliquant la modulation du temps de travail

Prérequis

Niveau Bac

Durée

2 jours (14 heures)

Intervenant

Maître Vanessa SOMMIER
Avocate associée

Moyens pédagogiques

Exposé juridique (code du travail, jurisprudence)

Remise d'un support pédagogique

Echanges des pratiques

Illustrations concrètes par

l'intervenant à travers son activité de conseil et de défense

Etude de cas



Analyse de vos documents

Avis/conseils de l'intervenant

Moyens d'évaluation

Remise d'un questionnaire

Tarifs

1 200 € TTC (1 000 € HT)

par participant

Sessions

25 et 26 juin 2020 à Valence

PRAGMATIS
AVOCATS



contact@pragmatis-avocats.fr



www.pragmatis-avocats.fr



04 75 78 41 38